Concilier mon travail
ET MON RÔLE D'AIDANT

Il est préférable d'expliquer ma situation à mes collègues, mes supérieurs, mon employeur :

> *J'ai obtenu un aménagement de mon temps de travail, de mes horaires de travail pour être plus présente à la maison.*

> *Certains collègues m' ont fait des dons de rtt ou de jours de congés*

> *Je peux aussi apporter mon expérience en tant qu'aidant et aider des collègues dans la même situation*

> *Je peux bénéficier d' un congé spécifique indemnisé**

*** Je peux demander un congé auprès de mon employeur :**

- Congé du proche aidant (CAF),
- Congé de présence parentale pour les parents d'enfants malades ou handicapés (CAF),
- Congé de solidarité familiale pour accompagner un proche en fin de vie (CPAM).

Mon entourage professionnel me considère avec bienveillance